

## NOTICE D'UTILISATION DES IMPRIMES.

### DIVERS

**Règlement intérieur d'immeuble.** A annexer au bail lorsque le propriétaire possède l'immeuble entier. Ne peut être imposé une fois le bail signé.

**Lettre R.A.R. pour travaux loi de 1948.** A envoyer au locataire lorsque le propriétaire veut faire des travaux pour que logement soit décent. Il peut également être question des travaux subventionables par l'ANAH (voir liste de imprimés gratuits)

Lettre pour la commission de conciliation des baux commerciaux.

**Article 17C.** Proposition de nouveau loyer pour un locataire en place dont le loyer est sous évalué par rapport aux loyers pratiqués dans le voisinage. Nous consulter pour les loyers de référence et pour remplir l'imprimé de l'article 17C de la loi. (7 mois avant une échéance triennale) Nous pouvons vous préparer le dossier par internet. Reportez vous aux services en ligne.

**Règlement intérieur de l'immeuble :** Il est conseillé d'en faire un lorsque on est propriétaire de tout l'immeuble. Il faut en remettre un exemplaire au locataire lors de la signature du bail pour le lui rendre opposable et le mentionner sur le bail.

**Décret sur le logement décent.** Toutes les commodités que doivent présenter les appartements que vous louez. Vous pouvez téléphoner à notre architecte Conseil présent tous les lundis et vendredis de 14h30 à 16h30 en téléphonant au 04.91.00.34.96 pour avoir des précisions.